



Bienveillance
Attachement
Mouvement
Bien-être
Intérêt
Nature
Ouverture
Soleil 

Projet **BAMBINOS**

Les animations à l'extérieur avec Maxime sont débutés. Yé !

Les enfants ET les RSGE sont toujours aussi enchantés par cette visite! Il est encore temps de s'inscrire. Ne manque pas ça. [Clique ici pour voir les détails.](#)

Projet Pilote

Est-ce que tu connais bien les nouveaux projets pilotes des RSGE en communauté et en entreprise?



Service de garde éducatif
en communauté et en entreprise

Il s'agit de RSGE reconnue par le BC qui offrent un service de garde en **dehors de leur résidence**, dans un local prêté ou loué par une municipalité, une entreprise, etc. et qui ont la possibilité de **travailler à deux RSGE** dans le même projet-pilote.

Nous avons présentement à St-Sylvestre un local qui est disponible pour une ou deux RSGE.

Tu connais quelqu'un qui aimerait être RSGE mais qui n'a pas la possibilité d'offrir un service de garde chez elle ? Tu aimerais travailler en collaboration avec une autre RSGE ? C'est ta chance !

Pour plus d'informations, communique avec Nathalie au direction@bcrayonsdesoleil.com.

Joindre l'équipe du BC

Tu veux parler à quelqu'un au BC ? Si tu n'as pas de réponse, laisse un message sur sa boîte vocale ou par courriel et on te rappellera dans les meilleurs délais.

Tu as besoin d'un retour d'appel plus rapide ? Laisse un message à ton agente de soutien pédagogique (Julie D ou Julie B), elle s'assurera que tu ai une réponse rapidement.

En cas d'urgence seulement, tu peux joindre Nathalie sur son cellulaire au 418-264-2468.

Besoin de parents sur le CA

Il manque des parents pour former le conseil d'administration du bureau coordonnateur Rayons de soleil.

Sans conseil d'administration, le bureau coordonnateur ne peut fonctionner.

Si tu penses avoir un parent intéressé dans ton milieu, communique avec Nathalie au 418-981-0101 poste 223 ou direction@bcrayonsdesoleil.com



Exercice d'évacuation

Si tu accueilles de nouveaux enfants dans ton service de garde ou que ton dernier exercice date de plus de 6 mois, tu dois faire un exercice d'évacuation. Tu te dis peut-être que les enfants sont petits, qu'ils ne s'en souviendront plus, etc, **TU AS RAISON.** 😊

Mais devine quoi ?! L'exercice d'évacuation, c'est principalement pour toi!

En effet, tu dois trouver une façon de gérer 2 poupons et 4 jeunes enfants. Tu dois être prête à faire face si les enfants se cachent en entendant l'alarme, ou si cela arrive pendant la sieste.

[Clique ici](#) pour des **conseils de sécurité** en lien avec la prévention des incendies.

[Clique ici](#) pour le **Guide sur la procédure d'évacuation** préparé par le BC.

Tu aimerais mettre à jour ta procédure ou l'améliorer ? Demande du soutien à ta Julie 😊

Tu peux aussi emprunter le **bac Sécurité-incendie** au BC. Demande-le à julied@bcrayonsdesoleil.com.

Les costumes de pompier sont disponibles au Costco, si tu veux te faire un bac



*Voilà, nous espérons que tu as trouvé ce courrier intéressant.
Nous l'avons fait pour toi. On se rejase dans 2 semaines !*

Ton équipe Rayons de soleil ☀️



Envie de changer la routine dans ta cour extérieure?

Rien à planifier! Maxime Beaudoin, intervenant sportif et ancien éducateur en garderie, viendra avec son matériel faire bouger les enfants tout en s'amusant.

À partir d'univers imaginaires et de thèmes variés, Maxime stimule les habiletés motrices de base et plus complexes des enfants et t'apporte de nouvelles idées !



Où : dans ta cour

Quand : un atelier à l'automne et un autre à l'hiver (30 minutes)

Coûts : gratuit !

Inscriptions le plus tôt possible au BC à une Julie 😊! 📧 📞

Une fois inscrite, nous donnerons tes coordonnées à Maxime qui communiquera avec toi par courriel pour prévoir le moment de l'atelier.

P.S. aux nouvelles RSGE : Maxime visite nos milieux depuis quelques années et il est **adoré** autant des enfants que des adultes !!!

Conseils de Sécurité

Détecteurs de fumée

Changez les détecteurs aux 10 ans

(s'il n'y a pas de date, on considère qu'il a plus de 10 ans).

Changez les piles à chaque changement d'heure.

L'installer à un minimum de 30 cm du bord du mur et des coins de la pièce.

Une cage d'escalier n'est pas le meilleur endroit pour bien détecter la fumée.



Détecteurs de monoxydes de carbone

L'installer près d'une source potentielle (poêle, cheminée...)

Si pas de source, l'installez dans la pièce principale où les enfants sont.

Changez les détecteurs aux 10 ans ou avant, selon les instructions du fabricant.



Extincteur

Il faut le faire remplir aux 6 ans.

Endroit stratégique : près d'une sortie et visible

Remplissage conforme chez RONA St-Apollinaire.

Soyez vigilantes face aux vendeurs qui passent aux portes. Il arrive que le remplissage ne soit pas fait, malgré que vous ayez payé!



Conseils de prévention



- ☆ Le numéro civique doit toujours être visible de la route.
- ☆ L'endroit désigné pour la sieste doit avoir 2 options pour l'évacuation. (Exemple : **une porte et une fenêtre**)
- ☆ Coucher tous les enfants sur le **même étage**. Informer l'assistante et la remplaçante occasionnelle/d'urgence de votre procédure d'évacuation.
- ☆ Avoir une liste des numéros d'urgence près de la porte et/ou au point de ralliement.
- ☆ Limiter l'affichage de bricolage et de dessin à un maximum de 20% de la surface des murs.
- ☆ Lire attentivement le PSI.

Pour plus d'informations sur la sécurité, communique avec ton agente de conformité



RÔLE DU SERVICE DE GARDE CONCERNANT LES MESURES PRÉVENTIVES ET LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION

Conformément à l'article 90 du *Règlement sur les Services de garde éducatifs à l'enfance*, la responsable d'un service de garde en milieu familial doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence.

Elle doit organiser des exercices d'évacuation chaque fois qu'elle accueille un nouvel enfant ou au moins une fois tous les 6 mois. La répétition de ces exercices est essentielle, peu importe l'âge des enfants, car elle permet une meilleure connaissance des procédures par les enfants et par les adultes placés en situation d'urgence. De plus, l'arrivée d'un nouvel enfant peut nécessiter des modifications à la procédure établie (par exemple : l'ajout d'un poupon ou l'arrivée d'un enfant handicapé).

Le Bureau coordonnateur, de par son rôle de soutien, peut aider la responsable à élaborer ces procédures et à mettre en pratique des mesures de prévention.

Vous trouverez ci-joint :

- ◆ les procédures d'évacuation en cas d'urgence;
- ◆ les procédures d'évacuation suggérées;
- ◆ les exercices d'évacuation suggérés;
- ◆ un rappel des mesures préventives.

Procédures d'évacuation en cas d'urgence

- ◆ Établir les procédures que vous prévoyez en cas d'urgence.
- ◆ Établir des consignes d'urgence (exemple : regrouper tous les enfants et sortir deux (2) par deux (2)).
- ◆ Disposer du matériel nécessaire en cas d'urgence : une lampe de poche, des couvertures, etc.
- ◆ Garder toujours ce matériel à la portée de la main.
- ◆ Déterminer un lieu de ralliement facilement accessible où les enfants pourront se réfugier en toute sécurité après l'évacuation.
- ◆ Faire connaître ce lieu à toutes les personnes de la résidence (enfants gardés et autres occupants) et aux personnes remplaçantes.
- ◆ S'assurer d'avoir accès en tout temps à ce lieu de ralliement.
- ◆ S'assurer que ce lieu est facilement repérable en hiver comme en été.
- ◆ Si ce lieu est sous clé, s'assurer que vous avez la clé à la portée de la main.
- ◆ S'assurer qu'un téléphone est disponible pour appeler au secours ou informer les parents.
- ◆ Faire connaître aux parents le lieu de ralliement en cas d'urgence.

Procédures d'évacuation suggérées

- ◆ **Garder** son calme.
- ◆ **Alerter** les enfants et les autres occupants et évacuer les lieux le plus rapidement possible.
- ◆ **Vérifier** si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortir par une autre issue.
- ◆ S'assurer de la **sécurité des enfants** et ne prendre aucun risque inutile.
- ◆ **Ne pas perdre de temps** à récupérer des vêtements ou des objets de valeur.
- ◆ Durant l'évacuation, **refermer** les portes derrière soi afin de réduire les courants d'air.
- ◆ Si la chaleur augmente et que les flammes et la fumée se propagent rapidement, faire **ramper** les enfants et couvrir leurs yeux et leur nez d'une serviette ou d'un chiffon mouillé.
- ◆ Si vos vêtements ou ceux d'un enfant s'enflammaient, pratiquer la technique : **s'arrêter, se jeter et rouler par terre** puis étouffer les flammes à l'aide d'une couverture ou d'un manteau.
- ◆ Veillez à ce que tous les occupants aient été **évacués** (enfants gardés et autres occupants).
- ◆ **Ne retournez pas sur les lieux** de l'incendie sous aucun prétexte et s'assurer que les enfants en fassent autant.
- ◆ Se rendre au **lieu de ralliement** prévu et s'assurer que les enfants y sont tous en sécurité et en santé.
- ◆ Si ce n'est pas déjà fait, **aviser** le Service d'urgence ou d'incendie.

Exercices préparatoires

- ◆ Donner l'occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d'un détecteur de fumée.
- ◆ Transmettre clairement vos consignes aux enfants et leur rappeler, à l'occasion, l'attitude et les mesures à adopter en cas d'incendie, sans pour autant les effrayer.
- ◆ Vérifier les connaissances des enfants en matière d'incendie et les compléter par un apprentissage actif et participatif.
- ◆ Informer les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- ◆ Prévoir des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments, soit au repas ou durant la sieste.
- ◆ Présenter aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

Exercice d'évacuation

Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Aviser les enfants de la tenue d'un exercice d'évacuation durant la journée. Veillez à ce que l'on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.

- ◆ Simuler une alerte d'incendie (au moins une fois par six (6) mois ou à l'arrivée de chaque nouvel enfant) et procéder à un exercice d'évacuation complet.
- ◆ S'assurer que tous les occupants de la maison participent à l'exercice.
- ◆ S'exercer à faire sortir les enfants de la maison en groupe et en rampant.
- ◆ Pratiquer avec les enfants la technique « **S'arrêter, se jeter et se rouler par terre** » les mains sur la tête, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment. Se rendre au lieu de ralliement.

Rappel des mesures préventives

- ◆ Installer des **détecteurs de fumée** à chaque étage et les **vérifier au moins une (1) fois par mois**.
- ◆ Installer un ou des extincteurs portatifs conformes au règlement, procéder aux vérifications requises par le manufacturier et **s'assurer que tous les adultes en connaissent le mode d'emploi**.
- ◆ S'assurer que tous les **mécanismes de verrouillage** des issues soient connus de toutes les personnes qui peuvent aider en cas d'urgence.
- ◆ Vérifier les installations de **chauffage** au moins **une (1) fois l'an** ; nettoyer régulièrement les conduits d'air et les cheminées.
- ◆ Éviter de surcharger les **prises de courant** et vérifier l'état des **appareils électriques**.
- ◆ Ne pas laisser de **produits inflammables** ou tout autre objet près d'une source de chaleur vive ou de radiateurs.
- ◆ Empêcher l'**accès des enfants** aux foyers, cuisinières et chauffe-eau.
- ◆ Ranger les **briquets** et les **allumettes** hors de la portée des enfants et leur rappeler de vous les remettre s'ils en trouvent.
- ◆ Ranger **à la portée de la main** le matériel nécessaire en cas d'**urgence** : la trousse de premiers soins (hors de la portée des enfants), la lampe de poche, les couvertures, etc.
- ◆ Être équipé d'un **éclairage d'urgence** en cas de panne de courant.
- ◆ **Prévoir du matériel** pouvant assurer le **sauvetage** des poupons ou des enfants handicapés (grands paniers, couvertures).

La personne responsable doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.

Tel que prévu au *Règlement sur les Services de garde éducatifs à l'enfance*, procéder à un **exercice d'évacuation au moins 1 fois par 6 mois**, ou si on accueille un **nouvel enfant**.

S'assurer que la remplaçante, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, connaissent les procédures d'évacuation et le numéro de téléphone du Service d'incendie ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone. Affichez vos procédures.

Procédures d'évacuation en cas d'urgence

Quelles procédures avez-vous prévues en cas d'urgence? Faites-en la description.

Quelles consignes avez-vous établies et de quelle façon allez-vous en informer les enfants et les parents?

De quel matériel disposez-vous en cas d'urgence et comment comptez-vous l'utiliser? Décrivez.

Plan d'évacuation

Veillez faire le plan d'évacuation de votre demeure en indiquant bien les sorties et le trajet emprunté.